
IMMIGRATION Canada

Permis d'études

Directives du bureau des
visas de Rabat



Table des matières

Liste de contrôle– Permis d'études

Ce guide est produit gratuitement par
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
et ne doit pas être vendu aux requérants.

This guide is also available in English

Demande de permis d'études – Liste de contrôle

Remplissez cette liste et placez-la sur le dessus votre demande.

Tout document qui n'est pas en français, ni en anglais doit être accompagné d'une traduction certifiée conforme.

L'omission de tout document requis peut entraîner le refus de la demande ou un retard dans le traitement.

Tout préparatif de votre part, comme le paiement de frais d'administration ou de scolarité, avant d'avoir reçu de l'ambassade la lettre vous autorisant à étudier au Canada, est réalisé à vos propres risques.

Remarque : Si vous êtes un(e) résident(e) autorisé(e) du Maroc qui y vit actuellement, et que vous avez été admis(e) à un établissement postsecondaire désigné du Canada, [vous pourriez être admissible à obtenir votre permis d'études au titre du Volet direct pour les études](#) si vous présentez votre demande en ligne.

Nombre de personnes qui se rendent au Canada (demandeur principal et membres de sa famille qui l'accompagnent) :

En plus d'un permis d'études, demandez-vous l'un des documents suivants ?

		Nombre demandé
Époux ou conjoint de fait	Permis de travail ouvert – un formulaire de demande de permis de travail <u>IMM 1295</u> doit être rempli.	<input type="text"/>
	Visa de résident temporaire (si une demande de permis de travail ouvert n'est pas présentée) - (un formulaire de demande <u>IMM5257</u> séparé distinct doit être rempli).	<input type="text"/>
Enfants mineurs	Permis d'études ouvert pour les enfants de 5 à 18 ans qui accompagnent le demandeur principal - (un formulaire de demande <u>IMM1294</u> séparé distinct doit être rempli).	<input type="text"/>
	Visa de résident temporaire (si une demande de permis d'études n'est pas présentée) - (un formulaire de demande <u>IMM5257</u> séparé distinct doit être rempli).	<input type="text"/>

Vous devez soumettre :

Deux photographies format passeport de chaque demandeur, prises au cours des six derniers mois. Le nom du demandeur et sa date de naissance doivent être indiqués au verso.

Le **passeport valide** de chaque personne tenue d'obtenir un visa de résident temporaire. Votre passeport devrait être valide pour au moins six mois à partir de la date de votre arrivée au Canada.

Incluez tous vos **passeports annulés ou expirés**, s'il y a lieu. Le permis ne peut être émis pour une durée dépassant la validité du passeport.

Si vous ne résidez pas dans votre pays de citoyenneté, veuillez soumettre votre permis de travail ou de séjour temporaire.	<input type="checkbox"/>
Si vous avez 18 ans et plus, la « fiche anthropométrique » pour le Maroc et extraits de casier judiciaire pour tous les pays où vous avez résidé plus de 6 mois.	<input type="checkbox"/>
Attestations d'emploi ou stage, s'il y a lieu	<input type="checkbox"/>
Copies de certificat de naissance pour tous les enfants mineurs.	<input type="checkbox"/>
Diplômes, relevés de notes et attestations scolaires obtenus à ce jour, depuis les années du BAC (secondaires) Veuillez noter que tout document officiel doit être photocopié et certifié conforme . N'annexez pas les originaux à votre demande mais assurez-vous de les avoir en votre possession car ils pourront être exigés à tout moment. Veuillez aussi noter que tout document dans une langue autre que le français ou l'anglais, doit être traduit et certifié conforme à l'original. Soumettez la traduction ainsi qu'une copie de l'original.	<input type="checkbox"/>
Lettre de prise en charge de la personne qui s'engage financièrement envers vous	<input type="checkbox"/>
Preuve de fonds Preuve que vous, ou la personne qui vous prend en charge, possédez les moyens financiers suffisants pour payer vos frais de scolarité et subvenir à vos besoins pour la durée de vos études au Canada Veuillez noter que la provenance des fonds doit être dûment documentée. <u>En plus des relevés bancaires</u> pour les six (6) derniers mois, vous devrez donc fournir toute documentation et/ou renseignements démontrant des revenus compatibles avec les ressources présentées (e.g. attestation de salaire, bulletins de paie, registre du commerce, patente, IGR, preuves de revenus locatifs et agricoles, actes de ventes, etc.)	<input type="checkbox"/>
Certificat d'Acceptation du Québec (CAQ) si vous êtes inscrit à un établissement se trouvant au Québec Vous devez entreprendre vous-même les démarches auprès du <u>Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion</u> . Veuillez noter que l'obtention du CAQ engendre des coûts supplémentaires et qu'il ne garantit pas l'octroi du permis d'études. Il n'est pas obligatoire de le présenter lors du dépôt de votre demande, mais vous devez prouver que votre demande a déjà été soumise. Afin de minimiser le délai d'obtention de votre visa d'étudiant, nous vous recommandons de l'obtenir à l'avance	<input type="checkbox"/>
Preuve de compétence de langue, soit avec le TEF (Français), soit avec le IELTS ou TOEFL (anglais) - (optionnel)	<input type="checkbox"/>
Si vous présentez votre demande moins de 6 semaines avant la date de début officiel des cours, lettre de l'institution avec la date limite pour les admissions tardives. *Une demande soumise moins de 4 semaines avant le début officiel des classes risque d'être refusée, car les délais de traitement sont d'environ 4-6 semaines.	<input type="checkbox"/>
Si vous avez répondu "oui" à n'importe laquelle des questions sur vos antécédents sur le formulaire de demande, vous devez remplir et signer le formulaire de <u>l'annexe 1</u> (Demande de visa résident temporaire – IMM 5257B) et le joindre à votre demande.	<input type="checkbox"/>

Informations sur la famille (IMM 5707) dûment rempli, daté et signé.

